

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

**Décision du 2 janvier 2024**

<b>01.2024-01</b>	<b>DECHETS</b> <b>OBJET : Marché sous la forme d'une procédure formalisée « Collecte, transport et traitement des déchets issus des déchèteries de Clisson Sèvre et Maine Agglo – période 2023 à 2028 » – Avenant n°1 au lot n°3 : « Collecte et traitement des déchets verts – Zone Nord »</b>
-------------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** la décision n°B\_25.10.2022-02 du Bureau Communautaire du 25 octobre 2022 approuvant la signature du marché de « Collecte, transport et traitement des déchets issus des déchèteries de Clisson Sèvre et Maine Agglo : Lot n°3 – Collecte et traitement des déchets verts – Zone Nord», conclu avec l'entreprise BRANGEON TRANSPORT ET LOGISTIQUES (mandataire), sise Le Pélican - 7 route de Montjean - la Pommeraye - 49620 MAUGES SUR LOIRE, pour un montant annuel estimatif de 57 754,80 € HT soit 346 528,80 € HT pour la durée maximale du marché (6 ans), étant entendu que le marché s'exécutera sur la base des prix unitaires indiqués au Bordereau des Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées,

**Considérant** la nécessité d'ajouter des prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires, afin de réaliser certaines prestations non prévues initialement,

**Considérant** l'avenant n°1 détaillant l'ensemble des prix nouveaux rendus nécessaires pour une bonne exécution des prestations, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1** : de conclure un avenant n°1 au lot n°3 « Collecte et traitement des déchets verts – Zone Nord » du marché de collecte, transport et traitement des déchets issus des déchèteries de Clisson Sèvre et Maine Agglo avec l'entreprise précitée, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**

13 rue des ajoncs  
44194 CLISSON CEDEX

**B - Identification du titulaire du marché public**

**SOCIETE BRANGEON TRANSPORT ET LOGISTIQUE**

Le Pélican  
7 route de Montjean  
La Pommeraye  
49620 MAUGES SUR LOIRE

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre**

■ Objet du marché public: \_\_\_\_\_

**Collecte, transport et traitement des déchets issus des déchèteries  
Lot n°3 : collecte et traitement de déchets verts – Zone Nord**

**Marché n°22-032**

■ Date de la notification du marché public : **13 décembre 2022**

■ Forme du marché :

Le marché un marché ordinaire ; il est conclu à prix unitaires, et s'exécutera sur la base des prix unitaires indiqués au Bordereau des Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

■ Durée d'exécution du marché public :

Le marché est conclu pour une durée initiale ferme de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le marché est reconductible tacitement 2 fois 1 an à l'issue de cette période de 4 ans.

La durée maximum du marché est donc de 6 ans à compter de la date de commencement d'exécution (1<sup>er</sup> janvier 2023).

■ Montant initial du marché :

Les prestations sont rémunérées par application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires, étant précisé que seules les quantités réellement exécutées seront facturées.

Pour rappel, le marché a été attribué pour un montant annuel estimatif de 57 754.80 € HT soit 346 528.80 € HT pour la durée maximale du marché (6 ans), étant étendu que le marché s'exécutera sur la base des prix unitaires indiqués au Bordereau des Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

**D - Objet de l'avenant**

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n° 1 a pour objet de créer des prix nouveaux au marché afin de réaliser des prestations non prévues initialement.

Les prix nouveaux sont les suivants :

**TRANCHE FERME – (sur HET LHF uniquement)**

REFERENCE	DESIGNATION DES PRESTATIONS	UNITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT
R38 bis	Evacuation des déchets verts vers un site de traitement et/ou de valorisation vers le site agréé proposé par le titulaire en vue d'un Traitement et/ou valorisation des déchets verts hors broyage et criblage mobile	Tonnes	34.50
R38 ter	Traitement et/ou valorisation des déchets verts sur un site agréé	Tonnes	15.00

■ **Clauses diverses :**

- Les nouveaux prix entrent en vigueur dès leur notification au titulaire par le biais du présent avenant.
- Ces nouveaux prix seront soumis aux mêmes clauses de révision que les prix de base.
- Les clauses du marché initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

■ **Prestations exécutées par les sous-traitants :** Les dispositions du présent avenant s'appliqueront aux sous-traitants déclarés pour l'exécution des prestations.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MASO Franck	La Pommeraye Le 15/12/2023	<b>TRANSPORTS BRANGEON</b> SAS au capital de 3 242 510 € 7 route de Montjean - La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE RCS ANGERS 451 242 838 Tél. : 02 41 72 11 55

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**■ En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)